

JOURNAL DE LA SOCIÉTÉ STATISTIQUE DE PARIS

JSFS

Vie de la société

Journal de la société statistique de Paris, tome 24 (1883), p. 429-434

http://www.numdam.org/item?id=JSFS_1883__24__429_0

© Société de statistique de Paris, 1883, tous droits réservés.

L'accès aux archives de la revue « Journal de la société statistique de Paris » (<http://publications-sfds.math.cnrs.fr/index.php/J-SFdS>) implique l'accord avec les conditions générales d'utilisation (<http://www.numdam.org/conditions>). Toute utilisation commerciale ou impression systématique est constitutive d'une infraction pénale. Toute copie ou impression de ce fichier doit contenir la présente mention de copyright.

NUMDAM

Article numérisé dans le cadre du programme
Numérisation de documents anciens mathématiques
<http://www.numdam.org/>

JOURNAL

DE LA

SOCIÉTÉ DE STATISTIQUE DE PARIS

N° 12. — DÉCEMBRE 1883.

I.

PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE DU 21 NOVEMBRE 1883.

Présidence de M. E. CHEYSSON.

La séance est ouverte à 9 heures, par l'adoption du procès-verbal de la séance du 17 octobre.

Conformément à l'article 6 du règlement, M. le Président communique la liste des candidats proposés par le Conseil pour les diverses fonctions du bureau. Il ajoute que toute candidature proposée par cinq membres au moins, sera de droit ajoutée à cette liste, pourvu qu'elle soit conforme aux dispositions des articles 5 et 8 des statuts et transmise au secrétaire général dans les huit jours.

La liste du Conseil est composée comme suit :

Président pour 1884 : M. COCHERY, ministre des postes et des télégraphes, vice-président actuel, en remplacement de M. Cheysson, président sortant en vertu des statuts.

Vice-Président . . . M. Léon SAY, membre de l'Institut, ancien ministre, président de la Société d'économie politique de Paris, en remplacement de M. Cochery, proposé pour la présidence.

Membres du Conseil : MM. Émile BOUTIN, directeur général des contributions directes, en remplacement de M. Gimel, membre sortant en vertu des statuts ;

Félix FAURE, député, sous-secrétaire d'État au ministère de la marine et des colonies, en remplacement de M. Beaurin-Gressier, membre sortant en vertu des statuts.

L'élection aura lieu dans la séance du mercredi 19 décembre, conformément aux dispositions des articles 7 et 8 du règlement.

Sont nommés membres titulaires, MM. les candidats ci-après dénommés :

Sur la présentation de MM. Loua et Cheysson :

M. Henry AMIOT, ingénieur des mines, attaché à la direction de la Compagnie des chemins de fer de Paris-Lyon-Méditerranée.

Sur la proposition de MM. Limousin et Wilson :

M. NEYMARCK, membre de la Société d'économie politique de Paris, rédacteur en chef du journal *le Rentier*.

Sur la proposition de MM. Wilson et Robyns :

MM. Jacques GRUMBACH, sous-chef du cabinet du ministre de l'intérieur ;

DE COLONJON, attaché au ministère des finances.

M. le Président est heureux d'annoncer à la Société que M. Frédéric-John MOUAT, ancien vice-président de la Société de statistique de Londres, et qui, à ce titre, appartenait à notre Société en qualité de membre associé, demande à y être inscrit en qualité de membre fondateur à vie. Il propose ensuite, de concert avec MM. Loua et Robyns, de nommer *membre associé* M. ELLENA, directeur général des douanes du royaume d'Italie, l'un des statisticiens les plus distingués de ce pays.

L'admission de ces deux membres est votée par acclamation.

M. le Secrétaire général est invité à rendre un compte sommaire des ouvrages offerts à la Société ; mais, considérant que la bibliographie détaillée de ces ouvrages doit faire désormais l'objet d'une publication spéciale à la suite du Journal, il se contentera de donner à ce sujet quelques courtes indications. Il cite d'abord la *Statistique annuelle* de la France, dont le dixième volume vient de paraître, et fournit, pour l'année 1880, les renseignements les plus détaillés sur le mouvement de la population, les octrois, les salaires, les établissements charitables et de bienfaisance, les libéralités, les sinistres, l'agriculture, l'industrie. Il appelle ensuite l'attention sur l'*Annuaire statistique de la Prusse*, qui en est aujourd'hui à sa cinquième année et se rapproche, par son format et ses dispositions générales, de l'*Annuaire statistique* de la France. Le Danemark a envoyé un volume contenant la statistique du *Recensement de sa population* effectué le 1^{er} février 1880, et la *Statistique de la justice civile*, de 1876 à 1880. Il y a lieu de remarquer, à cette occasion, que ces documents sont précédés d'une table des matières en français, et que c'est également en français que sont rédigées les indications et rubriques des colonnes des divers tableaux. La même observation doit être faite en ce qui concerne l'*Annuaire de la statistique de Finlande*, où l'on trouve, sous une forme concise, tous les faits économiques qui intéressent ce pays. On ne peut oublier enfin de mentionner la *Statistique de la ville de Hambourg*, qui est le seul document authentique à consulter sur l'émigration par les ports allemands, et la *Statistique démographique de la ville de Berlin*, qui se fait remarquer par le nombre et l'étendue de ses informations sur l'état hygiénique de cette capitale.

Le gouverneur de l'Algérie nous a adressé un volume du plus haut intérêt sur la *Situation morale et économique* de notre grande colonie, et le ministre de l'intérieur, les deux premiers volumes de l'enquête récente entreprise sur les *Associations ouvrières*. Il y a dans ces ouvrages, aussi bien que dans ceux que le temps nous empêche de citer, une véritable mine de richesses scientifiques, qui viennent s'ajouter à celles que possède déjà la bibliothèque de la Société.

M. CHEYSSON offre à la Société, de la part de notre collègue, M. le comte Cieskowski, la troisième édition de son ouvrage bien connu sur le *Crédit et la circulation*. Il

ajoute que l'honorable membre, obligé de se rendre en Pologne, ne pourra, cette année, suivre nos séances.

Il fait ensuite connaître que, en vue de témoigner la sympathie de la Société pour la mémoire de STANLEY JEVONS, le savant économiste-statisticien dont la science déplore la perte récente, le Conseil a admis en principe la participation de la Société à un *memorial fund*, qui servirait à doter une bourse en faveur d'un jeune homme manifestant des dispositions exceptionnelles pour les études économiques et statistiques. Le Conseil demande à l'assemblée de l'autoriser à participer à cette souscription, après concert avec la Société d'économie politique et pour une somme n'excédant pas 100 fr. (1). (*Assentiment.*)

M. le Président rappelle que les conférences que la Société a instituées à la Sorbonne viennent de reprendre leur cours. Elles ont été magistralement inaugurées par M. Levasseur. Avant la prochaine séance de la Société, qui aura lieu le 19 décembre, deux conférences seront données à la Sorbonne : l'une, le mercredi 28 novembre, par M. Letort, sur *les bibliothèques de Paris*; l'autre, le mercredi 12 décembre, par M. Cheysson, sur *la fréquentation des routes nationales* (8 heures et demie du soir, salle Gerson).

M. le Président rappelle ensuite l'initiative prise par la Société pour la création d'un Conseil supérieur destiné à coordonner, au point de vue, non pas exécutif, mais scientifique, les travaux statistiques entrepris par les différents ministères (2). Ce projet, qui doterait enfin la France d'un organe fonctionnant depuis longtemps avec succès dans les autres pays, vient de faire un grand pas. Notre honorable collègue, M. Félix Faure, l'a vivement appuyé dans son remarquable rapport sur le budget du ministère du commerce. La Commission du budget a émis un vœu favorable à cette institution, et la discussion qui a eu lieu le 20 novembre à la Chambre, a constaté la sympathie du Parlement pour cette idée, qui paraît près d'entrer dans la phase de l'exécution. Les ministres du commerce et des finances se sont particulièrement signalés par la netteté de leurs déclarations, on pourrait même dire de leurs engagements à cet égard. La Société a donc le droit de s'applaudir de son initiative et d'en espérer le prochain succès. (*Vif assentiment.*)

M. LOUA demande à ajouter quelques mots à ce qui vient d'être si bien dit par M. le Président. Revenant à la discussion dont M. Cheysson a fait connaître les résultats au point de vue spécial auquel il s'est placé, M. Loua rappelle que, dans un discours qui paraît s'être inspiré d'observations déjà présentées dans l'une de nos dernières séances, M. Roche déplore que les statistiques officielles françaises paraissent trop tard et qu'on n'ait pas ainsi « de la statistique, mais de l'histoire », pendant qu'en Angleterre, par exemple, le *Statistical Abstract* publie les faits mêmes de l'année courante ou au moins du dernier mois de l'année précédente. A cela, on peut répondre qu'il faut distinguer entre les statistiques détaillées qui fournissent à la science des résultats définitifs, et les informations rapides, au moyen desquelles on peut suivre à un moment donné la marche de tel ou tel ordre de faits, et qui satisfont à un besoin de plus en plus répandu d'actualité. A ce dernier point de vue, la France est au moins au niveau de l'Angleterre. Sans compter, en effet, les communications

(1) Informée de ce vote, la Société d'économie politique de Paris a souscrit également pour une somme de 100 fr.

(2) Voir le rapport fait par M. Cheysson, au nom d'une Commission spéciale, sur le *Conseil supérieur de statistique en France*. (*Journal de la Société*, numéros de septembre et d'octobre 1882.)

nombreuses que publie le *Journal officiel*, ce besoin d'actualité est amplement satisfait par les Bulletins des Finances, des Travaux publics et de l'Agriculture, l'exposé comparatif du commerce, les tableaux mensuels de douanes, etc., etc. Il y a lieu d'ajouter que l'*Annuaire statistique de la France*, — dont M. Roche a également parlé, — bien que se rapportant pour la plupart des faits à l'année 1880, comprend, en outre, des statistiques pour 1881, 1882 et même pour 1883. M. Loua ajoute qu'il est à regretter qu'aucun orateur n'ait fait ces simples observations qui, selon lui, diminuent considérablement la portée des objections de l'honorable député.

Après quelques observations de M. Wilson, qui expliquent les critiques de l'honorable M. Roche par le retard apporté en effet à quelques statistiques particulières, et qui confirment le bon accueil fait par la Chambre à la création d'un Conseil supérieur de statistique, M. Chervin propose que la Société reprenne, dans une de ses plus prochaines séances, la discussion de cette dernière question, et notamment celle de la composition de ce Conseil, dans lequel la représentation de l'élément scientifique ne lui paraît pas suffisante.

M. le Président pense que cette question est désormais exclusivement gouvernementale et que toute nouvelle intervention de la Société risquerait aujourd'hui d'être indiscret et de ressembler à une ingérence. Il propose donc à l'assemblée de passer à l'ordre du jour. (*Adopté.*)

La parole est accordée à M. MARX, inspecteur honoraire des ponts et chaussées, pour la lecture de son mémoire sur la *Statistique de la prestation en nature sur les chemins vicinaux*.

Il n'y a pas lieu d'analyser ici cette importante communication, qui sera prochainement insérée *in extenso* dans le Journal. On rappellera seulement que l'auteur se prononce pour le maintien de la prestation en nature, à la condition d'en améliorer les bases, en limitant les inégalités du taux du rachat par rapport à celui de la journée salariée, et en facilitant autant que possible la conversion en tâches. On ne saurait songer, dit-il, à remplacer la prestation par un impôt équivalent qui serait particulièrement écrasant pour la plupart des communes pauvres.

Après la lecture de ce travail considérable, qui est accueilli par les applaudissements de l'assemblée, M. le Président invite les membres qui auraient des observations à présenter, à vouloir bien prendre la parole.

M. LEVASSEUR, sans vouloir entrer dans le fond du sujet, dit qu'il a été frappé, en écoutant le mémoire de M. Marx, de la concordance qui existe entre les chiffres produits par le service vicinal pour « la journée salariée » de cantonnier et d'auxiliaire, et ceux qui expriment, dans la *Statistique annuelle de la France*, le taux des salaires des terrassiers. Si les chiffres de M. Marx sont presque partout légèrement inférieurs à ceux que donne cette statistique, cet écart s'explique par ce fait que les premiers se rapportent au département tout entier, tandis que ceux de la *Statistique annuelle* s'appliquent aux villes chefs-lieux, où les salaires sont généralement plus élevés qu'à la campagne. Là même où il y a des exceptions au sens de cet écart, elles s'expliquent par des causes locales. Par exemple, il résulterait de ce rapprochement que les salaires des *terrassiers* seraient moindres à Paris que dans les départements environnants. Si ce fait est exact, il tient sans doute à l'abondance de la main-d'œuvre qui est très offerte dans la capitale, et déprimerait ainsi les cours.

Cette observation est confirmée par M. Marx, et M. Flechey ajoute qu'un fait

analogue se passe dans le département du Nord, où les salaires se trouvent réduits par l'affluence des ouvriers belges de la frontière.

M. CHEYSSON admet l'exactitude des relevés faits par les agents voyers pour calculer d'après leur comptabilité les salaires moyens de leurs cantonniers et auxiliaires. Cette donnée repose ainsi sur une base solide. Mais il conteste la valeur scientifique des salaires inscrits à la *Statistique annuelle*, et qui n'ont d'autre justification qu'une évaluation plus ou moins hypothétique des maires. Quand on a vu de près la complexité et la variation des salaires, même pour les ouvriers d'un même corps d'état, on a peine à comprendre comment la science pourrait tirer parti de chiffres émis par les maires, sans éléments comptables, sans calculs et comme à tâtons.

M. LOUA dit qu'il ne s'agit ici que des salaires de la petite industrie, dont le taux ne varie que par suite de grèves ou d'autres événements fortuits, et dont l'appréciation est, par suite, aussi facile que celle du rendement moyen en agriculture. C'est d'ailleurs principalement dans la grande industrie que les ouvriers sont hiérarchisés. Un essai sera fait bientôt, qui déterminera les salaires de la grande industrie, en séparant les ouvriers proprement dits des contremaîtres, des marqueurs, des ouvriers chargés de la marche des moteurs et des manœuvres qui participent à toutes les industries.

M. LEVASSEUR, sans méconnaître les différences qui résultent des aptitudes, n'en attache pas moins un certain prix aux moyennes qui ont été relevées et qui fournissent déjà un indice précieux pour exprimer, au moins approximativement, le rapport des salaires à la richesse des diverses régions.

M. BERTILLON fait observer que, au moins en ce qui concerne la ville de Paris, le taux des salaires est susceptible d'évaluation précise, car il est réglé par des tarifs fixés d'avance et qui font foi devant la justice en cas de contestation. Ces tarifs sont, il est vrai, spéciaux à Paris. Toutefois, il pense que, par suite des déplacements que favorisent les progrès de nos moyens de transport, ces tarifs étendent leur influence jusque dans les départements les plus éloignés. Du reste, ajoute-t-il, les indications même insuffisantes des salaires ont un très grand intérêt, et l'on serait heureux de les trouver lorsqu'on entreprend des études sur le passé. Ainsi, l'on a appris avec intérêt, dans le discours récent de M. Rousse sur les prix de vertu, que Montyon payait la livre de viande neuf sous, et Arthur Young s'est rendu célèbre rien que pour avoir noté sur ses carnets de voyage une foule d'indications terre-à-terre qui, tout en n'ayant pas une valeur statistique complète, fournissent néanmoins des chiffres précieux qu'on peut consulter avec fruit. Si, par exemple, on savait que tel ouvrier était payé dix sous il y a un siècle, n'en pourrait-on pas tirer des conclusions intéressantes sur la marche des salaires ?

M. CHEYSSON pense que des conclusions appuyées sur ce simple renseignement courraient le plus grand risque d'être radicalement erronées. Elles négligeraient en effet d'autres éléments, souvent bien plus importants que le salaire en argent, tels que les subventions en nature, les affouages, l'habitation, la nourriture, le bois, le pâturage, etc. Plutôt que de raisonner sur une donnée incomplète, la science doit savoir attendre et s'abstenir.

M. Cheysson ajoute que le sujet du salaire est extrêmement vaste et prêterait à de grands développements ; mais comme il n'intervient aujourd'hui que d'une façon un peu subsidiaire, il n'y a pas lieu, pour le moment, de le traiter à fond. Le rapport de M. Marx soulève tant de questions, que le mieux est de consacrer la fin de la

soirée à discuter les plus importantes d'entre elles, par exemple celles qui ont trait aux réformes demandées pour les prestations.

M. WILSON déclare se rallier complètement aux conclusions de M. Marx. Il déploierait la suppression des prestations, mais en les maintenant, il veut en améliorer le mécanisme. La conversion du travail à la journée en travail à la tâche lui paraît excellente, et son expérience personnelle lui a démontré qu'elle avait produit partout les meilleurs effets; une fois établie dans une commune, elle ne tarde pas à gagner les communes voisines. Mais il n'est pas nécessaire, pour les diverses réformes indiquées par M. Marx, de recourir aux mesures législatives: il suffirait que le ministre de l'intérieur adressât des instructions précises aux maires et aux agents voyers.

Toutefois, là où l'on ne pourrait se dispenser de recourir à l'intervention de la loi, ce serait pour faire rentrer obligatoirement les routes départementales dans le réseau vicinal (ainsi que cela s'est fait déjà facultativement dans 16 départements), et pour y appliquer les prestations, comme sur les autres portions du réseau.

La situation actuelle des routes départementales fausse en effet le jeu des prestations, en créant des anomalies singulières entre les communes, tant au point de vue de la charge même que de l'éloignement des chantiers, suivant que le territoire de ces communes est ou n'est pas traversé par des routes de cette catégorie. L'incorporation des routes départementales dans le réseau vicinal supprimerait ces anomalies et rétablirait l'unité dans la mesure où l'on peut pratiquement l'atteindre.

Il restera toujours en effet des inégalités tenant aux conditions locales des divers départements. C'est ainsi que, dans la Marne, où les matériaux sont rares et coûteux, la charge de la prestation, par tête d'habitant, est le double de celle de Seine-et-Marne, où ces matériaux se trouvent pour ainsi dire partout à fleur du sol.

En définitive, M. Wilson estime que la prestation doit être conservée, mais à la condition de l'améliorer par le remaniement légal du classement des chemins et par des réformes de détail qui sont dans le droit et le pouvoir de l'administration. (*Vive adhésion.*)

L'ordre du jour de la prochaine séance (19 décembre) est fixé comme il suit :

- 1° Élections pour le renouvellement du bureau;
- 2° Lecture du rapport de la Commission des prix;
- 3° *L'Émigration aux États-Unis*, par M. Liégard.

M. Fournier de Flaix s'inscrit pour une communication sur l'Australie et les banques australiennes, et M. Jacques Bertillon pour un travail sur les mariages mixtes.

La séance est levée à 11 heures et demie.
